



LE SAVOIR FAIRE IMMOBILIER DEPUIS 1989

BARÈME DES HONORAIRES

Mis à jour le 20 mai 2017

Transaction :

De 0 à 200 000 €	5 %
De 200 000 à 500 000 €	5 %
A partir de 500 000 €	4 %

Les honoraires sont calculés sur la base de 5 % ou 4 % TTC sur le prix de vente hors honoraires avec un minimum de perception de 7 000 €. (Taux de tva en vigueur de 20 %)

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, sauf disposition contraire du mandat.

Les honoraires sont exigibles le jour où la vente est conclue et constatée par un notaire dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties.

**SARL Yvelinoise Immobilière au capital de 15 244€,
3 place Jacques Coeur, 78180 Montigny Le Bretonneux.
Tél. : 01.30.44.38.78 - Email : keopsmontigny@yvelinoise.com
Site internet : www.keops78.fr**

**Carte professionnelle numéro CPI 7801 2016 000 006 408 délivrée par
la CCI Paris île de france le 18/04/2017, valable jusqu'au 17/04/2019.**